

Recensement de la population

Depuis janvier 2004, le recensement de la population résidant en France est réalisé par enquête annuelle.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants est recensée tous les 5 ans, à raison d'une commune sur cinq chaque année.

La dernière enquête de recensement réalisée par la commune date de janvier – février 2013 et a consisté au comptage de la population et des logements.

Ces chiffres très confidentiels ne sont en aucun cas divulgués à quelque autre organisme que l'INSEE. Ils servent à dénombrer le nombre d'habitants, en découle le nombre de conseillers, la dotation versé par l'état, création de pharmacie, etc.

Ils permettent de connaître les répartitions de la population par âges, sexe ; l'emploi, les modes de transport utilisés ; les conditions de logement, les déplacements quotidiens...etc, résultats utiles aux pouvoirs publics pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale, prévoir les équipements collectifs et l'habitat.

Les populations légales sont actualisées par l'INSEE tous les ans, nous recevons fin d'année, de nouveaux chiffres de population qui prennent effet au 1^{er} janvier de l'année suivante.

En 2016, pour BOHAL recensée en 2013, ont retient le résultat de l'enquête :

Population municipale (personnes ayant leur résidence habituelle) : 794

Population comptée à part (étudiants...) : 16

Population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2016 : 810.